

Étiquette du contenant

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	----------	-----------

MANA

PHANTOM 240 SL

Herbicide Solution

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Imazéthapyr 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION 30017
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 – 1050 Litres

En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le
numéro de téléphone d'urgence sans frais 1-800-535-5053 (24 heures par jour).

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.
302 - 179 McDermot Avenue
Winnipeg, MB
R3B 0S1
855-264-6262

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Ce produit peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.
- Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que la ventilation est adéquate.
- Peut entraîner des dommages aux yeux. Peut provoquer une irritation cutanée.
- Porter un masque anti-poussières et/ou des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange et du chargement, et durant l'application, le nettoyage et les réparations.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la manipulation.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
- Se laver les mains et le visage avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Prendre une douche IMMÉDIATEMENT après le travail.
- Entreposer et laver tous les vêtements de protection séparément des autres articles à laver.
- Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) avec de l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.
- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation. Laver l'équipement à l'aide d'un détergent et de l'eau chaude avant de le réutiliser.
- Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer le produit en surplus dans son contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne doit pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0 °C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0 °C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il soit totalement dégelé et que le contenant ait été agité vigoureusement avant l'utilisation.
3. NE PAS livrer ou entreposer le produit près d'aliments de consommation humaine ou animale, de semences et d'engrais.
4. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien ventilé et sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Brochure

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	----------	-----------

MANA

PHANTOM 240 SL

Herbicide Solution

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Imazéthapyr 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION 30017
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 – 1050 Litres

En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le
numéro de téléphone d'urgence sans frais 1-800-535-5053 (24 heures par jour).

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.
302 - 179 McDermot Avenue
Winnipeg, MB
R3B 0S1
855-264-6262

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Phantom 240 SL est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement en présemis hâtif, en présemis incorporé, en prélevée ou en postlevée dans plusieurs cultures. La méthode d'application choisie dépend de la culture, des mauvaises herbes dont on prévoit l'apparition et de la préférence de l'utilisateur. Dans le traitement en présemis hâtif et en prélevée, les mauvaises herbes qui y sont sensibles apparaissent et présentent un état chétif, puis meurent. Appliqué en postlevée, Phantom 240 SL est absorbé à la fois par les racines et les feuilles des mauvaises herbes sensibles, ce qui a pour effet de bloquer leur croissance et de les faire mourir.

Renseignements de l'est du Canada

Utiliser entre 312 mL (75 g de matière active) et 420 mL (100 g de matière active) de Phantom 240 SL dans 400 L d'eau par hectare. Consulter les tableaux appropriés concernant les doses d'emploi propres à chaque culture.

REMARQUE : UN SURFACTANT NON IONIQUE CONTENANT AU MOINS 80 % DE MATIÈRE ACTIVE (p. ex., AGRAL® 90, AG-SURF®) à raison de 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation).

CULTURES HOMOLOGUÉES

Haricots adzuki

Luzerne cultivée pour la production de semences

Haricots communs secs (noirs, Dutch brown, communs, blancs, à œil jaune et haricots canneberges seulement)

Haricots de Lima (Ontario seulement)

Pois de transformation

Haricots mange-tout

Pois mange-tout

Soya

HUMIDITÉ REQUISE

Comme pour la plupart des herbicides appliqués au sol, il faut de l'humidité lors des traitements en prélevée de Phantom 240 SL de façon à activer le produit. Des précipitations humidifiant le sol sur 5 cm de profondeur sont requises dans les 7 jours suivant l'application au sol de Phantom 240 SL. Si l'humidité désirée n'est pas obtenue dans les 7 à 10 jours suivant l'application, effectuer un travail du sol entre les rangs à une profondeur de 5 à 8 cm en utilisant un rouleau ou un sarcler à dents en S pour supprimer les mauvaises herbes ayant échappées au traitement jusqu'à ce que le champ reçoive l'humidité nécessaire. Pour les traitements en présemis hâtif (soya seulement), plus de 7 à 10 jours peuvent s'écouler avant de recevoir les précipitations adéquates pour activer l'herbicide et de réduire le risque que des mauvaises herbes n'échappent au traitement. Les agriculteurs qui préfèrent les applications de pesticides en surface peuvent choisir ce type d'application de Phantom 240 SL.

RESTRICTIONS DE RÉENSEMENCEMENT ET ROTATION DES CULTURES

En cas d'un échec de la récolte, seuls le soya, haricots communs, haricots canneberges, haricots Dutch brown, haricots noirs, haricots à œil jaune, haricots blancs, haricots de Lima, haricots adzuki et pois de transformation peuvent être semés au cours de l'année de traitement. Le blé d'hiver peut également être semé dans la même saison en cas d'échec de la récolte ou en rotation 100 jours après un traitement à Phantom 240 SL. La préparation du sol pour le réensemencement ne doit pas dépasser une profondeur de 10 cm.

Le maïs de grande culture, soya, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, haricots communs, haricots canneberges, haricots Dutch brown, haricots noirs, haricots à œil jaune, haricots blancs, haricots de Lima, haricots adzuki et pois de transformation peuvent être semés dans la saison qui suit un traitement à Phantom 240 SL. Faire une épreuve biologique au champ (un essai en bande cultivée jusqu'à la maturité) l'année AVANT de cultiver toute autre culture.

DIRECTIVES D'APPLICATION

CULTURE : SOYA

Appliquer Phantom 240 SL comme traitement en présemis hâtif, en présemis incorporé, en prélevée ou en postlevée dans le soya.

Pour les champs qui contiennent des mauvaises herbes autres que celles indiquées dans le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Phantom 240 SL utilisé seul », préparer un mélange en cuve qui donnera une suppression à large spectre d'efficacité (Voir « Possibilités de mélange en cuve de l'herbicide – Soya »). Le choix du produit pour le mélange en cuve dépendra des mauvaises herbes spécifiques à supprimer. Consulter les étiquettes des produits composant le mélange en cuve afin d'établir quel produit permettra de supprimer les mauvaises herbes spécifiques présentes dans le champ.

Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Phantom 240 SL utilisé seul

Mauvaises herbes	Période d'application					
	Présemis hâtif (avant l'émergence des mauvaises herbes)	Présemis hâtif (mauvaises herbes émergées avant le stade deux feuilles)	Présemis incorporé	Prélevée	Postlevée hâtive (avant le stade deux feuilles des mauvaises herbes)	Postlevée tardive (stade foliaire maximum)
Dicotylédones						
Chénopode blanc	S	SP	S ²	S	SP	
Amarante à racine rouge	S	S	S	S	S	S(12)
Renouée	S			S		
Renouée persicaire	S			S ³		
Moutarde des champs	S	S	S S S			
Abutilon	S ¹	S ¹	S ¹	S ¹	S ¹	S(8)
Petite herbe à poux			SP ²	S ³		
Herbe à poux		SP			S ⁴	
Morelle noire de l'Est	SP	S	S S S			

Mauvaises herbes	Période d'application					
	Présemis hâtif (avant l'émergence des mauvaises herbes)	Présemis hâtif (mauvaises herbes émergées avant le stade deux feuilles)	Présemis incorporé	Prélevée	Postlevée hâtive (avant le stade deux feuilles des mauvaises herbes)	Postlevée tardive (stade foliaire maximum)
Renouée liseron		SP			S	
Lampourde glouteron		S ¹			S ^{1,4}	
Graminées						
Sétaire verte et glauque	S	S	S	S	S	S(4)
Échinochloa pied-de-coq	S	SP	SP ²	S ³	S ⁴	S(6)
Panic capillaire avancé	S			S ³	S	
Millet commun	SP	SP SP SP	SP			
Digitaire sanguine					SP	
Vivaces						
Souchet comestible					SP	

S = Suppression

SP = Suppression partielle et réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon et/ou de lampourde glouteron qui germent à une plus grande profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

² Il est recommandé de préparer un mélange en cuve pour les champs ayant déjà subi d'autres infestations importantes de ces espèces.

³ La dose supérieure ou un mélange en cuve est recommandé pour les champs ayant déjà subi d'autres infestations importantes de ces espèces.

⁴ La dose supérieure est requise pour les infestations importantes de ces espèces.

Possibilités de mélange en cuve de l'herbicide – Soya

Possibilités de mélange en cuve	Période d'application			
	Présemis hâtif	Présemis incorporé	Prélevée	Postlevée
Gramoxone®	X ¹			
Roundup® ⁴ ou Glyphos®	X ¹			X ^{1,3}
Roundup + FirstRate®	X ²			
Sencor®/Lexone®		X ^{1,2}	X ¹	
Treflan®/Rival®/Trifluralin® ou Edge		X ¹		
Lorox®/Afolan®/Linuron®			X ¹	
Basagran®				X ^{1,2}
Basagran® Forte				X ^{1,2}

¹ Consulter l'étiquette des produits composant le mélange en cuve pour des informations spécifiques sur les doses, les recommandations, les mises en garde et les restrictions.

² Se reporter aux Possibilités de mélanges en cuve de la Période d'application appropriée figurant sur la présente étiquette.

³ Soya tolérant au glyphosate seulement (c'est-à-dire, variétés ayant le gène Roundup Ready®). Consulter la section CULTURE : SOYA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE.

⁴ Herbicide liquide Roundup Original, herbicide liquide Roundup Transorb™ ou herbicide liquide Roundup WeatherMax™ avec la technologie Transorb 2.

Période d'application	Traitement en présemis hâtif – Soya Appliquer Phantom 240 SL jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement du soya dans un système classique de travail du sol, un système de travail réduit ou en semis direct. Cette technique permet de faire un traitement en surface à l'aide de Phantom 240 SL utilisé seul. Après le traitement, on recommande de travailler une seule fois la terre de façon à préparer le lit de semence avant de l'ensemencer. Cette préparation finale du sol ne doit pas représenter un travail de plus de 10 cm de profondeur. Un travail plus profond réduira la concentration de l'herbicide dans la zone de germination des mauvaises herbes et la suppression des mauvaises herbes sera donc moins efficace. NE PAS labourer après l'application.					
Dose	Présemis hâtif – avant l'émergence des mauvaises herbes	420 mL/ha				
	Présemis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes (avant le stade de deux vraies feuilles)	420 mL/ha + surfactant non ionique. IL FAUT AJOUTER un surfactant non ionique. Un engrais liquide ajouté à la solution de pulvérisation donnera un brûlage plus rapide des mauvaises herbes.				
Volume d'eau	100 à 400 L/ha					
Surfactant/adjuvant	Présemis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes : Surfactant non ionique – 0,25 % vol/vol (p. ex., 2,5 L/1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide – 2 L/ha					
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya » ci-dessus.					
Remarque	Semer le soya seulement lors de la saison d'application.					
Possibilités de mélange en cuve	<p>Phantom 240 SL peut également être mélangé en cuve avec les herbicides indiqués dans le tableau « Possibilités de mélange en cuve de l'herbicide – Soya ». Toujours respecter les doses d'emploi, recommandations, mises en garde et restrictions les plus modérées figurant sur les étiquettes des produits du mélange en cuve.</p> <p>Pour le mélange en cuve combinant ROUNDUP et FIRSTRATE, utiliser les doses qui suivent :</p> <table border="1" data-bbox="539 1173 1344 1302"> <tr> <td>Doses</td> <td>PHANTOM 240 SL – 312 mL/ha ROUNDUP – 2,5 L/ha (0,900 kg ma/ha) FIRSTRATE – 21 g/ha (0,0175 kg ma/ha)</td> </tr> <tr> <td>Volume d'eau</td> <td>100 à 400 L/ha</td> </tr> </table> <p>Remarque : Ce mélange en cuve permet de supprimer les mauvaises herbes émergées indiquées sur l'étiquette de l'herbicide ROUNDUP et d'assurer une suppression résiduelle de celles qui sont en germination indiquées sur les étiquettes de Phantom 240 SL et de l'herbicide FIRSTRATE. Des dommages temporaires à la culture peuvent survenir, cependant, le rendement ne sera pas normalement affecté. Éviter la pulvérisation non uniforme. Des dommages importants à la culture se produiront.</p>		Doses	PHANTOM 240 SL – 312 mL/ha ROUNDUP – 2,5 L/ha (0,900 kg ma/ha) FIRSTRATE – 21 g/ha (0,0175 kg ma/ha)	Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Doses	PHANTOM 240 SL – 312 mL/ha ROUNDUP – 2,5 L/ha (0,900 kg ma/ha) FIRSTRATE – 21 g/ha (0,0175 kg ma/ha)					
Volume d'eau	100 à 400 L/ha					
Période d'application	Application en présemis incorporé – Soya L'incorporation doit être faite afin que Phantom 240 SL soit distribué d'une façon égale sur 5 cm de profondeur du sol. L'incorporation peut se faire à l'aide de disques ou d'un cultivateur roulant à une vitesse de 8 à 12 km/h, à double passage, le deuxième passage faisant angle avec le premier. Le cultivateur doit être doté de 3 à 4 rangées de dents décalées et espacées de moins de 15 cm ainsi qu'une herse ou une herse rotative qui suit afin de ne pas laisser d'endroits intacts.					
Dose	312 mL/ha					
Volume d'eau	100 à 400 L/ha					
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya » ci-dessus.					

Remarque	NE PAS appliquer Phantom 240 SL comme traitement en présems incorporé deux années de suite. Attendre au moins 24 mois entre les traitements en présems incorporé.												
Possibilités de mélange en cuve	<p>Pour les champs ayant subi des infestations de chénopode blanc, de petite herbe à poux et/ou d'échinochloa pied-de-coq ou d'autres espèces non mentionnées sous « Phantom 240 SL utilisé seul », un mélange en cuve peut s'avérer nécessaire pour obtenir une suppression à plus large spectre d'efficacité. (Consulter le tableau « Possibilités de mélanges en cuve de l'herbicide – Soya ».) Respecter les doses d'emploi, recommandations, mises en garde et restrictions les plus modérées figurant sur les étiquettes des produits composant le mélange en cuve. Pour les doses d'herbicides SENCOR et LEXONE, consulter le tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="479 499 1409 747"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Texture du sol¹</th> <th colspan="2">Dose d'emploi (g/ha)</th> </tr> <tr> <th>SENCOR 75 DF</th> <th>LEXONE 75 DF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moyenne (loam, loam limoneux, limon, argile sableuse, loam sablo-argileux)</td> <td>750</td> <td>540</td> </tr> <tr> <td>Lourde (argile limoneuse, loam limono-argileux, argile et loam argileux)</td> <td>750</td> <td>640</td> </tr> </tbody> </table> <p>¹ Ne pas utiliser sur des sols à texture grossière (sable loameux, loam sableux). Ne pas utiliser sur les sols dont la teneur en matière organique est inférieure à 2 %.</p>		Texture du sol ¹	Dose d'emploi (g/ha)		SENCOR 75 DF	LEXONE 75 DF	Moyenne (loam, loam limoneux, limon, argile sableuse, loam sablo-argileux)	750	540	Lourde (argile limoneuse, loam limono-argileux, argile et loam argileux)	750	640
Texture du sol ¹	Dose d'emploi (g/ha)												
	SENCOR 75 DF	LEXONE 75 DF											
Moyenne (loam, loam limoneux, limon, argile sableuse, loam sablo-argileux)	750	540											
Lourde (argile limoneuse, loam limono-argileux, argile et loam argileux)	750	640											
Période d'application	Traitement en prélevée – Soya Le traitement en prélevée de Phantom 240 SL peut être fait avant la levée de la culture et l'apparition des mauvaises herbes.												
Dose	312 à 420 mL/ha												
Volume d'eau	100 à 400 L/ha												
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya » ci-dessus.												
Possibilités de mélange en cuve	<p>Pour les champs ayant subi des infestations de petite herbe à poux, de panic capillaire avancé, de pied de coq, de renouée persicaire ou d'autres espèces non mentionnées sous « Phantom 240 SL utilisé seul », un mélange en cuve peut s'avérer nécessaire pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes. (Consulter le tableau « Possibilités de mélanges en cuve de l'herbicide – Soya ».) Respecter les doses d'emploi, recommandations, mises en garde et restrictions les plus modérées figurant sur les étiquettes des produits composant le mélange en cuve.</p>												
Période d'application	<p>Traitement en postlevée hâtive et tardive – Soya Appliquer Phantom 240 SL en postlevée hâtive, soit tôt après la levée de la culture et avant l'apparition de la 2^e vraie feuille des mauvaises herbes.</p> <p>Phantom 240 SL peut également être appliqué en postlevée tardive après la levée de la culture pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes jusqu'aux stades de croissance indiqués dans le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Phantom 240 SL utilisé seul ». Pour minimiser la compétition des mauvaises herbes avec la culture, traiter le plus tôt possible après l'émergence des mauvaises herbes.</p>												
Dose	Postlevée hâtive – (avant que les mauvaises herbes atteignent le stade deux vraies feuilles)	312 à 420 mL/ha + surfactant non ionique + engrais liquide											
	Postlevée tardive	420 mL/ha + surfactant non ionique + engrais liquide											
Volume d'eau	100 à 400 L/ha												
Surfactant/adjuvant	Surfactant non ionique – 0,25 % vol/vol (p. ex., 2,5 L/1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) – 2 L/ha												
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya » ci-dessus.												

Remarque	<p>L'ajout d'un surfactant non ionique et d'un engrais liquide à la bouillie est essentiel pour un traitement en postlevée; car il entraîne une meilleure absorption racinaire par les mauvaises herbes ce qui donnera un meilleur effet herbicide.</p> <p>Éviter de traiter lorsque les mauvaises herbes et/ou la culture subissent un stress. Il se peut que le traitement en postlevée retarde la croissance de la culture. Cela est dû au raccourcissement des tiges entre les nœuds mais n'entraîne pas une baisse du rendement.</p>
Possibilités de mélange en cuve	<p>Phantom 240 SL peut aussi être mélangé en cuve avec les herbicides indiqués dans le tableau « Possibilités de mélange en cuve de l'herbicide – Soya ». Respecter les doses d'emploi, recommandations, mises en garde et restrictions les plus modérées figurant sur les étiquettes des produits composant le mélange en cuve.</p> <p>Remarque :</p> <p>Utiliser la dose de 312 mL/ha de Phantom 240 SL dans un mélange en cuve avec l'herbicide BASAGRAN ou BASAGRAN FORTE.</p> <p>Pour les mélanges de Phantom 240 SL et d'herbicide BASAGRAN, IL FAUT AJOUTER 0,25 % (vol/vol) de surfactant non ionique et 2 L/ha de solution d'engrais à la solution de pulvérisation.</p> <p>Pour les mélanges de Phantom 240 SL et d'herbicide BASAGRAN FORTE, IL FAUT AJOUTER seulement 2 L/ha de solution d'engrais.</p>

**CULTURE : SOYA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE
(C'est-à-dire, les variétés ayant le gène Roundup Ready®)**

Période d'application	<p>Traitement en postlevée</p> <p>Pour supprimer les dicotylédones et les graminées autres que celles mentionnées dans le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya : Phantom 240 SL utilisé seul », Phantom 240 SL peut être mélangé en cuve avec l'herbicide ROUNDUP et appliqué sur les variétés de soya Roundup Ready.</p>
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Remarques	<p>AVERTISSEMENT</p> <p>Appliquer le mélange en cuve de Phantom 240 SL + herbicide ROUNDUP SEULEMENT sur le soya tolérant au glyphosate, c'est-à-dire sur les variétés ayant le gène Roundup Ready®. CE TRAITEMENT ENDOMMAGERA OU DÉTRUIRA LES VARIÉTÉS DE SOYA QUI NE TOLÈRENT PAS LE GLYPHOSATE.</p>

CULTURE : HARICOTS COMESTIBLES (incluant les haricots communs, haricots canneberges, haricots Dutch brown, haricots noirs, haricots de Lima (Ontario seulement), haricots à œil jaune, haricots blancs et haricots adzuki)

Appliquer Phantom 240 SL comme traitement en prélevée sur les cultures de haricot communs, haricots canneberges, haricots Dutch brown, haricots noirs, haricots à œil jaune, haricots blancs, haricots adzuki et haricots de Lima (Ontario seulement), et comme traitement en présemis incorporé dans les haricots blancs, haricots communs, haricots canneberges et haricots adzuki.

Suppression des mauvaises herbes dans les haricots comestibles : Phantom 240 SL utilisé seul

Mauvaises herbes	Période d'application	
	Prélevée	Présemis incorporé (haricots communs, haricots canneberges, haricots blancs et haricots adzuki seulement)
Dicotylédones		
Chénopode blanc	S	S
Amarante à racine rouge	S	S
Renouée	S	S
Renouée persicaire	S	S
Moutarde des champs	S	S
Abutilon	S ¹	S ¹
Petite herbe à poux	SP	SP
Morelle noire de l'Est	S	S
Graminées		
Sétaire verte et glauque	S	S
Millet commun	SP	SP

S = Suppression SP = Suppression partielle et réduction de la compétition

¹ Quelques plants d'abutilon qui germent à une plus grande profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

Période d'application	Traitement en prélevée – Haricots comestibles
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Possibilités de mélange en cuve	<p>Pour les champs ayant subi des infestations importantes de dicotylédones autres que celles indiquées sous « Phantom 240 SL utilisé seul », un mélange en cuve peut s'avérer nécessaire pour obtenir une suppression à plus large spectre d'efficacité.</p> <p>Haricots canneberges et haricots communs Mélanger en cuve Phantom 240 SL avec 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg ma/ha) d'herbicide DUAL® MAGNUM pour supprimer les dicotylédones et les graminées indiquées sur l'étiquette dans les haricots canneberges et les haricots communs. Consulter l'étiquette de l'herbicide DUAL MAGNUM pour d'autres recommandations, mises en garde et restrictions non spécifiées sur la présente étiquette.</p>

Période d'application	Traitement en présemis incorporé (haricots communs, haricots canneberges, haricots blancs; haricots adzuki dans l'est du Canada seulement)
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha

Possibilités de mélange en cuve	<p>Haricots blancs Mélanger en cuve Phantom 240 SL avec 1,25 à 2,4 L/ha d'herbicide TREFLAN® pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes dans les haricots blancs seulement. Suivre les recommandations, mises en garde et restrictions figurant sur l'étiquette de l'herbicide TREFLAN. Consulter les étiquettes des produits qui composent le mélange en cuve pour les mauvaises herbes supprimées autres que celles mentionnées pour Phantom 240 SL utilisé seul.</p> <p>Haricots canneberges et haricots communs Mélanger en cuve Phantom 240 SL avec 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg ma/ha) d'herbicide DUAL MAGNUM pour supprimer les dicotylédones et graminées indiquées sur l'étiquette dans les haricots canneberges et les haricots communs. Consulter l'étiquette de l'herbicide DUAL MAGNUM pour d'autres recommandations, mises en garde et restrictions non spécifiées sur la présente étiquette.</p>
---------------------------------	---

CULTURE : POIS DE TRANSFORMATION

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	200 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir « Phantom 240 SL utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soya »

CULTURE : POIS MANGE-TOUT

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir « Phantom 240 SL utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soya »

CULTURE : HARICOTS MANGE-TOUT

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	200 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir « Phantom 240 SL utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soya »

CULTURE : LUZERNE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Dose	312 à 420 mL/ha
Volume d'eau	200 L/ha
Surfactant/ adjuvant	Un surfactant non ionique à 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (c'-à-d., 2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation). Les solutions d'engrais DOIVENT ÊTRE AJOUTÉES à la solution de pulvérisation à raison de 2 L/ha pour assurer un brûlage plus rapide des mauvaises herbes.
Mauvaises herbes supprimées	Voir « Phantom 240 SL utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soya »

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est propre avant l'utilisation. Respecter les recommandations de nettoyage tel que spécifié sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié ou aux trois-quarts d'eau et mettre en marche l'agitation.
3. À l'aide d'un récipient gradué, mesurer la quantité requise de produit qui compose le mélange en cuve (se référer à la section de chaque culture pour les mélanges en cuve).
4. Mélanger à fond.
5. Dans un autre récipient gradué, mesurer la quantité de Phantom 240 SL requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci.
6. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité nécessaire de surfactant non ionique s'il le faut.
7. Au besoin, ajouter la quantité nécessaire d'engrais liquide (28-0-0, 10-34-0 ou 32-0-0) à la solution de pulvérisation.
8. Maintenir une agitation constante et compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.
9. Nettoyer le réservoir de pulvérisation après l'utilisation.

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Phantom 240 SL est toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, cuves, fossés et zones humides), estuariens ou marins.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. NE PAS APPLIQUER PHANTOM 240 SL PAR VOIE AÉRIENNE. APPLIQUER AU MOYEN D'UN ÉQUIPEMENT TERRESTRE SEULEMENT.
2. NE PAS appliquer plus de Phantom 240 SL que nécessaire. Une application excessive pourrait occasionner des dommages, surtout si la culture subit un stress.
3. Délai d'attente avant la récolte

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)
Soya	100
Haricots secs ¹	100
Haricots de Lima	90
Pois de transformation	50
Pois mange-tout	60
Haricots mange-tout	40

¹ Haricots communs, adzuki, Dutch brown, noirs, à œil jaune, blancs et haricots canneberges

4. ATTENTION : Ne pas faire paître le bétail dans les endroits traités ni couper l'herbe pour le foin; les données ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.
5. NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer les cultures dans les champs avoisinants.
6. Ne pas appliquer Phantom 240 SL PLUS D'UNE FOIS dans la saison.

7. NE PAS appliquer Phantom 240 SL comme traitement en présemis incorporé deux années de suite pour toutes les cultures. Attendre au moins 24 mois entre les traitements en présemis incorporé.
8. On considère que des mauvaises herbes ont échappé au traitement si, après un traitement en prélevée, on voit apparaître la 2^e ou la 3^e feuille. On recommande alors un sarclage superficiel ou l'application d'un herbicide en postlevée. NE PAS sarcler en profondeur.
9. NE PAS appliquer Phantom 240 SL lorsque la culture subit un stress car cela pourrait endommager la culture.
10. L'application de Phantom 240 SL en postlevée sur le soya peut causer un retard de croissance. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide a été utilisé conformément aux doses d'emploi et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
11. Phantom 240 SL peut entraîner un retard dans la croissance ou une maturité plus tardive de la culture d' haricots blancs ou d' haricots communs. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si Phantom 240 SL a été utilisé conformément aux doses d'emploi et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
12. On doit éviter une pulvérisation excessive ou une dérive de la pulvérisation sur des habitats sauvages importants comme des brise-vents, des étendues d'eau, des marais, des terrains boisés, des fossés de végétation, des rangs de bordure et autres peuplements situés aux limites des champs. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la limite de la région pulvérisée et ces habitats.

Renseignements de l'ouest du Canada

MODE D'EMPLOI POUR LES POIS DE GRANDE CULTURE

PHANTOM 240 SL est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement en postlevée hâtive dans les pois de grande culture. Appliqué en postlevée hâtive, Phantom 240 SL est absorbé à la fois par les racines et les feuilles des mauvaises herbes sensibles, ce qui a pour effet de bloquer leur croissance et de les faire mourir.

ZONES DE SOL : Noir et gris boisé

CULTURES : Pois de grande culture jusqu'au stade de la 6^e feuille trifoliée

CULTURES ALTERNÉES

PHANTOM 240 SL pourrait occasionner un effet résiduel dans le sol l'année suivant le traitement. Les études ont démontré que les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire dans les zones de sol noir ou gris boisé l'année suivant l'application de PHANTOM 240 SL :

Orge de printemps, blé de printemps, lentilles, luzerne, pois de grande culture

Faire une épreuve biologique au champ (un essai en bande cultivée jusqu'à la maturité) l'année AVANT la culture de toute espèce autre que celles mentionnées ci-dessus.

DOSES D'EMPLOI

Appliquer 50 g d'actif (e.a.) dans 100 à 400 litres d'eau par hectare. Équivaut à 210 mL de produit par hectare.

REMARQUE : UN SURFACTANT NON IONIQUE CONTENANT AU MOINS 80 % DE MATIÈRE ACTIVE (p. ex., AGRAL® 90, AG-SURF®) à 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation).

SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES ET DES GRAMINÉES

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE

Un traitement en postlevée hâtive de PHANTOM 240 SL jusqu'au stade de la 4^e vraie feuille des mauvaises herbes supprime :

Stellaire moyenne	Gaillet gratteron
Sétaire verte	Ortie royale
Amarante à racine rouge	Bourse-à-pasteur
Tabouret des champs	Renouée
Canola spontané	Renouée liseron**
Moutarde des champs	Folle avoine*

* Pour supprimer la folle avoine, appliquer PHANTOM 240 SL au stade de 2 à 4 feuilles de la mauvaise herbe. ** Répression seulement

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié ou aux trois-quarts d'eau. Dans un récipient gradué, mesurer la quantité de Phantom 240 SL requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité nécessaire de surfactant non ionique. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.

AVERTISSEMENTS

Un intervalle de 60 jours doit suivre l'application de PHANTOM 240 SL avant de pouvoir récolter les pois de grande culture.

Les pois de grande culture traités au PHANTOM 240 SL peuvent être servis comme aliment au bétail 30 jours après l'application.

NE PAS sur-appliquer de PHANTOM 240 SL. Une application excessive pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit un stress.

NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer des cultures autres que celles traitées.

UNE (1) SEULE application de PHANTOM 240 SL doit être effectuée durant la saison.

NE PAS mélanger en cuve le PHANTOM 240 SL.

En cas d'échec de la culture, seuls les pois de grande culture peuvent être réensemencés l'année même du traitement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE – APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT.

On doit éviter une pulvérisation excessive ou une dérive de la pulvérisation sur des habitats sauvages importants comme des brise-vents, des étendues d'eau, des marais, des terrains boisés, des rives engazonnées, des rangs de bordure et tout autre couvert végétal en bordure des champs. Laisser une zone tampon de 15 m entre la limite de la région pulvérisée et ces habitats.

CULTURES ALTERNÉES

PHANTOM 240 SL pourrait occasionner un effet résiduel dans le sol l'année suivant le traitement. Les études ont démontré que les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire dans les zones de sol noir et gris boisé l'année suivant l'application de PHANTOM 240 SL :

Orge de printemps, blé de printemps, lentilles, luzerne et pois de grande culture

Faire une épreuve biologique au champ (un essai en bande cultivée jusqu'à la maturité) l'année AVANT la culture de toute espèce autre que celles mentionnées ci-dessus.

DOSES D'EMPLOI

Appliquer 50 g d'actif (e.a.) dans 100 à 400 litres d'eau par hectare. Équivaut à 210 mL de produit par hectare.

REMARQUE : UN SURFACTANT NON IONIQUE CONTENANT AU MOINS 80 % DE MATIÈRE ACTIVE (p. ex., AGRAL® 90, AG-SURF®) à 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation).

SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES ET DES GRAMINÉES

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE

Un traitement en postlevée hâtive de PHANTOM 240 SL jusqu'au stade de la 4^e vraie feuille des mauvaises herbes supprime :

Dicotylédones :	Stellaire moyenne	Graminées :	Sétaire verte
	Gaillet gratteron		Folle avoine*
	Amarante à racine rouge		
	Renouée		
	Tabouret des champs		
	Canola spontané		
	Renouée liseron**		
	Moutarde des champs		

*Stade de 2 à 4 feuilles ** Répression seulement

De plus, PHANTOM 240 SL assure une suppression partielle et réduit la compétition de :

Orge spontané, blé spontané

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié ou aux trois-quarts d'eau. Dans un récipient gradué, mesurer la quantité d'herbicide PHANTOM 240 SL requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité nécessaire de surfactant non ionique. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.

AVERTISSEMENTS

ATTENTION : Ne pas faire paître le bétail dans les endroits traités ni couper l'herbe pour le foin; les données ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.

NE PAS sur-appliquer de PHANTOM 240 SL. Une application excessive pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit un stress.

UNE (1) SEULE application de PHANTOM 240 SL doit être effectuée durant la saison.

NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer des cultures autres que celles traitées.

NE PAS mélanger en cuve le PHANTOM 240 SL.

Un intervalle de 70 jours doit suivre l'application de PHANTOM 240 SL avant de pouvoir récolter le canola.

En cas d'échec de la culture, seuls les pois de grande culture ou le canola tolérant à l'imazéthapyr et à l'imazamox¹ (p. ex., variétés de canola ayant le trait CLEARFIELD) peuvent être réensemencées l'année même du traitement.

On doit éviter une pulvérisation excessive ou une dérive de la pulvérisation sur des habitats sauvages importants comme des brise-vents, des étendues d'eau, des marais, des terrains boisés, des rives engazonnées, des rangs de bordure et tout autre couvert végétal en bordure des champs. Laisser une zone tampon de 15 m entre la limite de la région pulvérisée et ces habitats.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE – APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT.

MODE D'EMPLOI POUR LES NOUVEAUX SEMIS PURS DE LUZERNE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE FOURRAGE OU DE SEMENCES

PHANTOM 240 SL est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement en postlevée hâtive dans les nouveaux semis purs de luzerne au cours de l'année d'établissement. PHANTOM 240 SL peut être appliqué lorsque la culture a développé au moins une (1) feuille trifoliée complètement déployée et jusqu'au stade 4 feuilles inclusivement des mauvaises herbes sensibles. Ne pas traiter avant que les mauvaises herbes soient toutes émergées. Appliqué en postlevée hâtive, Phantom 240 SL est absorbé à la fois par les racines et les feuilles des mauvaises herbes sensibles, ce qui a pour effet de bloquer leur croissance et de les faire mourir.

CULTURES

PHANTOM 240 SL peut être utilisé sur les peuplements purs de luzerne au cours de l'année d'établissement dans les zones de sol noir, gris boisé et brun irrigué.

USAGE

PHANTOM 240 SL est destiné à être utilisé sur les peuplements purs de luzerne au cours de l'année d'établissement ou sur les peuplements qui vont être en place pour trois ans ou plus.

CULTURES ALTERNÉES

En cas d'échec de la culture, seuls les pois de grande culture peuvent être réensemencées l'année même du traitement. Ne pas appliquer PHANTOM 240 SL deux fois dans la même année.

Au besoin, le blé de printemps, les lentilles, les pois de grande culture ou la luzerne peuvent être semés la saison suivant un traitement de PHANTOM 240 SL dans les zones de sol noir, gris boisé et brun irrigué. L'orge peut aussi être semée dans les zones de sol noir et gris boisé au cours de la saison suivant le traitement.

Faire une épreuve biologique au champ (un essai en bande cultivée jusqu'à la maturité) l'année AVANT la culture de toute autre espèce.

DOSES D'EMPLOI

Appliquer 50 g d'actif (e.a.) dans 100 à 400 litres d'eau par hectare. Équivaut à 210 mL de produit par hectare.

REMARQUE : UN SURFACTANT NON IONIQUE CONTENANT AU MOINS 80 % DE MATIÈRE ACTIVE (p. ex., AGRAL® 90, AG-SURF®) à 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation).

SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES ET DES GRAMINÉES

TRAITEMENTS EN POSTLEVÉE HÂTIVE

Un traitement en postlevée hâtive de PHANTOM 240 SL jusqu'au stade de la 4^e vraie feuille des mauvaises herbes susceptibles supprime :

Dicotylédones : Amarante à racine rouge, moutarde des champs, tabouret des champs, canola spontané, renouée scabre

De plus, PHANTOM 240 SL assure une suppression partielle et réduit la compétition de :

Séneçon vulgaire, sétaire verte, bourse-à-pasteur

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié ou aux trois-quarts d'eau. Dans un récipient gradué, mesurer la quantité de Phantom 240 SL requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité nécessaire de surfactant non ionique. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.

AVERTISSEMENTS

Appliquer seulement lors de l'année de l'établissement et seulement lorsque la culture a atteint le stade 3 feuilles trifoliées complètement déployées.

NE PAS sur-appliquer de PHANTOM 240 SL. Une application excessive pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit un stress.

NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer des cultures autres que celles traitées.

UNE (1) SEULE application de PHANTOM 240 SL doit être effectuée durant la vie du peuplement de luzerne.

NE PAS mélanger en cuve le PHANTOM 240 SL.

En cas d'échec de la culture, seuls les pois de grande culture peuvent être réensemencés l'année même du traitement.

NE PAS mettre en pâturage ni faucher le foin dans les 14 jours suivant le traitement.

La semence mature provenant de plants traités ne doit pas être destinée à l'alimentation humaine.

On doit éviter une pulvérisation excessive ou une dérive de la pulvérisation sur des habitats sauvages importants comme des brise-vent, des étendues d'eau, des marais, des terrains boisés, des rives engazonnées, des rangs de bordure et tout autre couvert végétal en bordure des champs.

Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la limite de la région pulvérisée et ces habitats.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE – APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT.

MODE D'EMPLOI POUR LA LUZERNE ÉTABLIE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE SEMENCES

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	MODE D'EMPLOI
Luzerne établie destinée à la production de semences	Tabouret des champs, moutarde des champs, canola spontané, amarante à racine rouge et répression de la sétaire verte	50 g e.a./ha	Une application par année; postlevée; traitement terrestre; appliquer avant que la luzerne mesure 30 cm. Ne pas utiliser Phantom 240 SL dans la dernière année du plant de luzerne.

MODE D'EMPLOI POUR LES HARICOTS SECS (PINTO, ROSE, POIS ZOMBI)

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	MODE D'EMPLOI
Haricots secs – Pinto, rose, pois zombi	Morelle poilue	50 g e.a./ha	Une application par année; traitement terrestre; appliquer dans 100 à 400 L d'eau/ha; postlevée; appliquer jusqu'au stade de la 2 ^e feuille trifoliée dans les haricots secs; jusqu'au stade de la 6 ^e feuille de la morelle poilue; zones de sol noir, gris boisé et brun irrigué seulement; DAAR de 75 jours.

MODE D'EMPLOI POUR LA GESSE CULTIVÉE (PRODUCTION DE SEMENCES SEULEMENT)

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	MODE D'EMPLOI
Gesse cultivée/ gesse comestible	Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette	50 g e.a./ha	Une application par année; postlevée; traitement terrestre; DAAR de 60 jours; appliquer au stade de 5 à 7 feuilles de la gesse cultivée/gesse comestible.

MODE D'EMPLOI SUR LE SOYA (MANITOBA SEULEMENT)

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	MODE D'EMPLOI
Soya	Graminées annuelles et dicotylédones	50 g e.a./ha plus un surfactant non ionique à 0,25 %	Appliquer en postlevée une fois par saison au stade de 1 à 3 feuilles du soya; application terrestre seulement; DAAR de 85 jours.

		vol/vol	
--	--	---------	--

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à Phantom 240 SL, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Phantom 240 SL et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Phantom 240 SL ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes dans le champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Ce produit peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.
- Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que la ventilation est adéquate.
- Peut entraîner des dommages aux yeux. Peut provoquer une irritation cutanée.

- Porter un masque anti-poussières et/ou des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange et du chargement, et durant l'application, le nettoyage et les réparations.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la manipulation.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
- Se laver les mains et le visage avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Prendre une douche IMMÉDIATEMENT après le travail.
- Entreposer et laver tous les vêtements de protection séparément des autres articles à laver.
- Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) avec de l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.
- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation. Laver l'équipement à l'aide d'un détergent et de l'eau chaude avant de le réutiliser.
- Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer le produit en surplus dans son contenant original hermétiquement fermé.
2. Ne doit pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0 °C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0 °C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il soit totalement dégelé et que le contenant ait été agité vigoureusement avant l'utilisation.
3. NE PAS livrer ou entreposer le produit près d'aliments de consommation humaine ou animale, de semences et d'engrais.
4. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien ventilé et sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))